

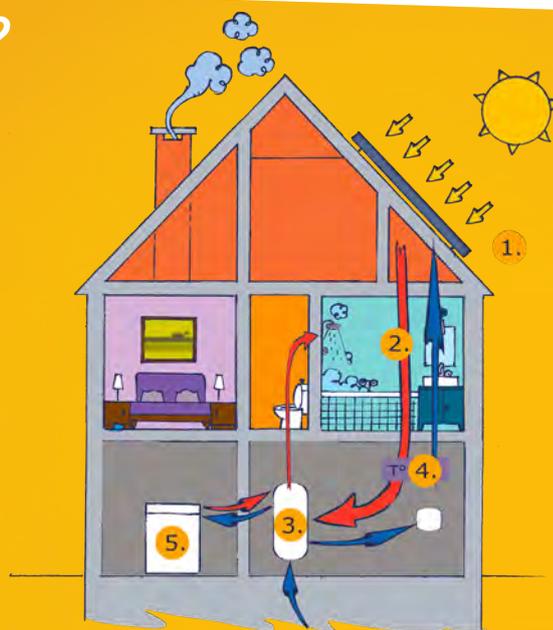
PLACER DES PANNEAUX SOLAIRES THERMIQUES

Pourquoi placer des panneaux solaires thermiques?

- Parce que c'est le moment d'y penser si vous devez remplacer votre système de production d'eau chaude sanitaire.
- Pour couvrir au moins 60% de vos besoins en eau chaude sanitaire.
- Pour réduire votre consommation d'énergies fossiles.
- Pour le plaisir de produire soi-même de l'énergie.
- Si votre eau chaude est produite par une chaudière, pour pouvoir la couper complètement en période estivale.

Oui, mais comment ça marche ?

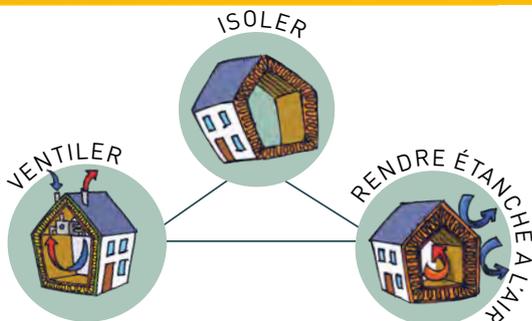
On l'a bien compris, ce n'est pas le soleil qui va faire fonctionner notre CESI, mais bien la lumière gratuite qui nous est envoyée par le soleil. La quantité d'eau chaude que l'on va produire sera directement dépendante de la quantité de lumière que nous recevons, parfois trop en été et toujours trop peu en hiver. Une installation de production d'eau chaude sanitaire par l'énergie solaire est généralement constituée de **capteurs solaires (1)** qui convertissent la lumière émise par le soleil en chaleur, qui est transférée au **ballon de stockage (3)** par un **liquide caloporteur (2)**. L'installation domestique est aussi équipée d'une **régulation (4)** qui pilote le fonctionnement de l'ensemble. Toute installation de production d'eau chaude sanitaire solaire est aussi obligatoirement pourvue d'un **système d'appoint (5)**.



Objectif 2050 :
Visez le label A
décarboné*

*la consommation
d'énergie résiduelle est
couverte par des énergies
renouvelables

POUR MAÎTRISER VOTRE CONSOMMATION :
ISOLEZ, RENDEZ ÉTANCHE À L'AIR ET VENTILEZ !!!



PRÉCAUTIONS À PRENDRE

ORIENTATION ET INCLINAISON

- > Les panneaux devront être:
 - idéalement sans ombrage
 - orientés entre le sud-est et le sud-ouest
 - inclinés de 25 à 60° par rapport à l'horizontale.

DIMENSIONNEMENT

- > Il faut estimer votre consommation d'eau chaude pour dimensionner correctement les panneaux et le ballon de stockage, voici sur le tableau ci-dessous des valeurs moyennes

IRRADIANCE VARIABLE

L'énergie apportée par le soleil est la plus importante entre avril et septembre. Le chauffe-eau solaire doit

toujours être accompagné d'un appoint pour répondre aux besoins quand le soleil est moins présent, surtout les mois d'hiver.

CHOIX DE L'INSTALLATEUR

- > Faites appel à une entreprise labellisée NRQual ou à un installateur certifié Qualiwall. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site : energie.wallonie.be

URBANISME

- > Si certaines conditions sont remplies, le placement de panneaux solaires est dispensé de permis. Contactez le service urbanisme de votre commune pour vérifier dans quel cas vous vous trouvez.

Consommation journalière d'eau chaude (normalisée à 45°C) selon le profil de l'utilisateur

Utilisateur économe	20-35 L/jour/personne
Utilisateur moyen	30-60 L/jour/personne
Gros consommateur	60-85 L/jour/personne

Dans certains cas, il est possible d'obtenir une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire. Contactez les Guichets Energie Wallonie pour leur poser toutes vos questions et pour des renseignements relatifs à l'octroi des primes. N'hésitez pas à vous faire accompagner par un de nos consultants

UN BON CONSEIL VAUT PARFOIS PLUS QU'UNE PRIME

FAITES-VOUS ACCOMPAGNER GRATUITEMENT PAR NOS CONSULTANT(E)S.

- > Rendez-vous aux Guichets Energie Wallonie : <http://energie.wallonie.be>